Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203020-20251218-DEL_2025_74-DE

Délibération n° 2025-74

Finances publiques - Autorisation donnée au Maire pour conclure un bail de location pour la parcelle 72 AN route du Guildo

Le 18 décembre 2025, à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Présents : *Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Frédérique CARRÉ, Grégory BERTEAUX, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Vincent CARRÉ, Mariannick MOUTON*

Absents représentés : *Roselyne GOUPY (pouvoir à Jean-Luc PITHOIS), Auriane JARDIN (pouvoir à Nathalie BOUTIER PLESSE)*

Absents : *Christophe SERET, Guillaume ROBIN*

Secrétaire de séance : *Annie LE RET*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Afin de sécuriser les élèves qui attendent les transports scolaires route du Guildo, la commune propose de louer 10 m² de la parcelle cadastrée 72 AN, située route du Guildo, appartenant à Monsieur Maxime DESNOS afin d'y installer à sa charge un arrêt de bus pour une durée de 5 ans.

En contre-partie de cette occupation, il est proposé de verser au propriétaire un loyer annuel 25 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de conclure un bail aux conditions suivantes :

- Contenance du bien loué : 10m² de la parcelle 72 AN
- Montant du loyer : 25 € par an
- Durée du bail : 5 ans non renouvelables par tacite reconduction
- Loyer révisable tous les ans selon l'indice du coût de la construction

AUTORISE le Maire à signer le bail de location de terrain ci-annexé.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
Le 18 décembre 2025

Jean-Luc PITHOIS
Maire

Le secrétaire de séance

Annie LE RET